

République Française

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AVEC EXAMEN
PROFESSIONNEL

Le Maire de Petreto Bicchisano

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;
Vu l'arrêté n° 6/2024 en date du 02/04/2024 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 27/03/2024,
Vu la délibération n°26/20218 en date du 20/07/2018 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité technique en date du 18/06/2018,

ARRETE

ARTICLE 1 - Le tableau annuel d'avancement de grade avec examen professionnel au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2^e classe

| <u>Ordre</u> | <u>Nom / Prénom</u> | <u>Grade actuel</u> | <u>Date d'effet de la nomination</u> |
|--------------|---------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| | BARTOLI JEAN-NOEL | Adjoint administratif | 11/08/2025 |

ARTICLE 2 - Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Corse du Sud qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 - Le Directeur Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera: - publié ou affiché en collectivité,

Fait à Petretto Bicchisano

le 11/08/2025
Le Maire,

Le Maire - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, - informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE


Le Maire
Jacques NICOLAI